Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement et PMA - Procréation Médicalement Assistée

Par MC28

Bonjour,
Je vous sollicite aujourd'hui car je viens de recevoir mon courrier de licenciement économique.
J'apprends que mes collègues femmes enceintes ne recevront ce courrier qu'à l'issue de leur congés maternité (et ce, peut importe la date de leur terme)

Etant en parcours PMA, je me demande si je n'aurai pas accés à certaines protections.
Selon le nouvel article L 1225-3-1 inséré dans le code du travail par l'article 87 de la loi, les salariées inscrites dans un parcours d'assistance médicale à la procréation bénéficient d'une protection contre les discriminations identique à celle accordée aux femmes enceintes

Je suis un peu perdue, je ne voudrais pas me faire avoir.

Je vous remercie d'avance pour votre aide